

Bruxelles, le 4.4.2019
COM(2019) 149 final

ANNEX

ANNEXE

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019:
Une Europe qui protège ses citoyens et améliore leur qualité de vie**

{SWD(2019) 111 final} - {SWD(2019) 112 final} - {SWD(2019) 113 final} -
{SWD(2019) 114 final} - {SWD(2019) 115 final} - {SWD(2019) 116 final} -
{SWD(2019) 117 final} - {SWD(2019) 118 final} - {SWD(2019) 119 final} -
{SWD(2019) 120 final} - {SWD(2019) 121 final} - {SWD(2019) 122 final} -
{SWD(2019) 123 final} - {SWD(2019) 124 final} - {SWD(2019) 125 final} -
{SWD(2019) 126 final} - {SWD(2019) 127 final} - {SWD(2019) 128 final} -
{SWD(2019) 129 final} - {SWD(2019) 130 final} - {SWD(2019) 131 final} -
{SWD(2019) 132 final} - {SWD(2019) 133 final} - {SWD(2019) 134 final} -
{SWD(2019) 135 final} - {SWD(2019) 136 final} - {SWD(2019) 137 final} -
{SWD(2019) 138 final} - {SWD(2019) 139 final}

ACTIONS PRIORITAIRES POUR UNE MEILLEURE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La présente annexe comprend un résumé des actions prioritaires contenues dans les vingt-huit rapports EIR par pays¹.

<i>Actions prioritaires</i>	<i>État(s) membre(s)</i>
Mesures en faveur d'une économie circulaire	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le cadre politique pour accélérer la transition vers l'économie circulaire dans tous les secteurs économiques, par exemple en ce qui concerne les économies d'eau et d'énergie, la réduction des déchets, le recyclage des matériaux et/ou le recours au marché des matières premières secondaires. 	AT, BG, CY, CZ, DE, EL, EE, ES, HR, HU, IE, LV, MT, PL, PT, RO, SK
<ul style="list-style-type: none"> Adopter des principes d'économie circulaire qui favorisent les mesures sur l'utilisation efficace des ressources et l'augmentation du recyclage, les performances en matière d'éco-innovation et les investissements dans les produits et services verts. 	AT, CY, EL, HU, IT, MT, NL, RO, SK
Gestion des déchets	
<ul style="list-style-type: none"> Adopter des mesures, notamment des instruments économiques, visant à faire progresser l'application de la hiérarchie des déchets (promotion de la prévention, renforcement de l'attractivité économique du réemploi et du recyclage) et/ou mettre en œuvre les mesures qui sont déjà en place. 	AT, BG, CY, DE, DK, EE, FI, IE, IT, LT, LU, LV, NL, PL, PT, RO, SE, SI, UK
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le fonctionnement des régimes de responsabilité élargie des producteurs, conformément aux exigences minimales générales établies dans la directive-cadre relative aux déchets. 	AT, CY, CZ, EE, EL, ES, HR, HU, IT, LT, LV, MT, PL, RO, SI, SK, UK
<ul style="list-style-type: none"> Œuvrer contre l'incinération des déchets réutilisables ou recyclables en supprimant progressivement les subventions en faveur de l'incinération ou en introduisant une taxe sur l'incinération des déchets. Orienter ces recettes vers des mesures visant à améliorer la gestion des déchets conformément à la hiérarchie des déchets. 	AT, BE, CZ, DE, DK, EE, FI, IE, LT, LU, NL, PL, PT, SE
<ul style="list-style-type: none"> Introduire et/ou augmenter progressivement les taxes de mise en décharge en vue de la suppression progressive de la mise en décharge des déchets recyclables et valorisables. Harmoniser les taxes régionales de mise en décharge. Orienter ces recettes vers des mesures visant à améliorer la gestion des déchets conformément à la hiérarchie des déchets. 	CY, CZ, EL, ES, HR, HU, IT, LT, LV, MT, RO, SI, SK, UK
<ul style="list-style-type: none"> Concentrer les efforts sur l'application de l'obligation de collecte séparée pour accroître les taux de recyclage, notamment en ce qui concerne la collecte des biodéchets. Développer et mettre en œuvre des normes de service minimum et/ou des programmes de soutien pour les municipalités. 	BG, CY, CZ, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LV, MT, PL, PT, RO, SI, SK, UK
<ul style="list-style-type: none"> Achever et/ou mettre à jour le ou les plans de gestion des déchets et/ou le ou les programmes de prévention des déchets. 	ES, FR
<ul style="list-style-type: none"> Fermer et réhabiliter en priorité les décharges non-conformes. 	BG, CY, EL, ES, IT, PL, RO, SI, SK
<ul style="list-style-type: none"> Éviter de construire trop de capacités d'infrastructure pour traiter les déchets résiduels, comme des usines de traitement biomécanique, des incinérateurs et des décharges. 	CZ, EL, LT, PL, SK
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les statistiques en matière de déchets soient compatibles avec les orientations d'Eurostat. Fournir en temps utile des données sur la gestion des 	CZ, IE, SI

¹ Les actions prioritaires ont été incluses dans chaque rapport national à la lumière des informations dont dispose la Commission européenne, afin de garantir l'égalité de traitement de tous les États membres. Afin de permettre la comparabilité, toutes les actions prioritaires ont été regroupées dans la présente annexe par groupes d'États membres ayant reçu des recommandations similaires. Pour cette raison, il se peut que le libellé dans l'annexe soit moins spécifique que dans les rapports nationaux.

déchets et améliorer leur cohérence.	
--------------------------------------	--

Nature et biodiversité	
<ul style="list-style-type: none"> Achever le processus de désignation des sites Natura 2000, y compris dans les zones marines et/ou fixer des objectifs de conservation clairement définis et les mesures de conservation qui s'imposent pour tous les sites Natura 2000, idéalement dans le cadre de plans de gestion des sites ou d'instruments équivalents. 	AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, HR, HU, IE, IT, LT, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, UK
<ul style="list-style-type: none"> Garantir les capacités administratives et les financements nécessaires à une mise en œuvre efficace des plans de gestion pour les sites Natura 2000. 	BG, EE, ES, EL, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, MT, RO, SI, SK
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et promouvoir des stratégies pertinentes et rationalisées en matière de mise en œuvre, particulièrement en ce qui concerne les procédures d'évaluation et les procédures d'autorisation en rapport avec certaines espèces, en garantissant un niveau suffisant de connaissances et de disponibilité des données, et renforcer la communication avec les parties prenantes. 	BG, CY, EE, EL, HU, IT, LT, PT, RO, SI
<ul style="list-style-type: none"> Veiller au bon respect des interdictions de chasse et/ou de tenderie pour les espèces d'oiseaux protégées. 	CY, ES, IT, MT
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'intégration des questions de biodiversité dans d'autres domaines d'action (en particulier l'agriculture, mais également la pêche, l'urbanisme, la planification des infrastructures et le tourisme durable) et favoriser une meilleure communication entre les différents acteurs. Le cas échéant, éviter une fragmentation supplémentaire des habitats et prendre des mesures visant à rétablir la connexité. 	CZ, DE, DK, EL, ES, FI, FR, HR, LU, NL, PT, SK
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les mesures d'incitation favorisant une meilleure protection des habitats forestiers et des prairies par les exploitants forestiers et les agriculteurs. Garantir la gestion durable des forêts et encourager l'utilisation efficace de la biomasse. 	FI, LT, LV, PL, SE, SK
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le soutien apporté aux travaux en cours visant à établir un partenariat durable, pour que des mesures soient mises en place dans certaines régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer concernant la protection de la biodiversité, le développement durable, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci. 	FR, UK
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'action en faveur de la cartographie et de l'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques ainsi que l'évaluation et le développement des systèmes de comptabilisation du capital naturel. 	AT, BE, CZ, DK, EE, HU, PT, SE, SK
Espèces exotiques envahissantes	
<ul style="list-style-type: none"> Adopter une législation nationale pour se conformer aux obligations contenues dans le règlement IAS et en informer la Commission. Fournir des données adéquates. 	AT, BE, CZ, EL, IE, PT, RO, SE, SK, UK
<ul style="list-style-type: none"> Notifier la liste des espèces exotiques envahissantes et/ou les mesures d'éradication prévues dans le pays. Mettre en place des mesures lorsqu'elles n'existent pas. S'il y a lieu, chercher la cause du manque apparent de données et étudier des moyens d'améliorer le système de surveillance. 	CZ, DE, DK, EL, ES, FR, HU, PT
Protection du milieu marin²	
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les différents éléments de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» soient communiqués en temps utile afin qu'ils puissent figurer dans les prochaines évaluations de la Commission. 	DK, EE, EL, HR, LT, RO, SI
<ul style="list-style-type: none"> Définir le bon état écologique (BEE) et/ou fixer un calendrier pour sa réalisation. Fixer des objectifs s'il n'y en a pas. 	BG, DE, ES, FI, IE, IT, LV, MT, NL, PL, PT, SE, UK

2 Plusieurs États membres ont pris du retard dans la communication des mesures qu'ils avaient prises pour se conformer à la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin». Pour ces pays, seule la première action prioritaire s'applique, dans la mesure où les données sont insuffisantes pour évaluer les progrès réalisés depuis 2017 et identifier de nouveaux défis.

<ul style="list-style-type: none"> Fournir plus d'informations sur les mesures visant à réaliser le BEE, établir plus de mesures ayant un impact direct sur les pressions et quantifier le résultat en termes de diminution escomptée des pressions. 	BE, BG, CY, DE, ES, FR, IE, IT, LV, MT, NL, PL, PT, SE, UK
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce qu'une coopération régionale s'établisse avec les États membres partageant la même (sous-)région marine pour faire face aux pressions prédominantes. 	BE, BG, CY, DE, ES, FI, IE, IT, LV, PT, SE, UK
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que le programme de surveillance de l'État membre soit mis en œuvre sans délai et fasse l'objet d'un rapport dans les délais impartis. 	BG, CY, ES, FR, IE, IT, LV, MT, PL, UK
Qualité de l'air	
<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures pour réduire les principales sources d'émissions de polluants atmosphériques dans le cadre de programmes nationaux adéquats de lutte contre la pollution atmosphérique et respecter toutes les normes de qualité de l'air. 	Tous les États membres
<ul style="list-style-type: none"> Accélérer les réductions des émissions et des concentrations de particules (PM_{2,5} et PM₁₀) en réduisant les émissions issues de la production d'énergie et de la production de chaleur à partir de combustibles solides. Promouvoir un chauffage urbain efficace et propre et un environnement bâti efficace en énergie. 	AT, BG, CZ, DE, EL, ES, FR, HR, HU, IT, PL, RO, SE, SI, SK
<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'utilisation du charbon pour le chauffage domestique afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques, par exemple en s'appuyant sur l'initiative sur les régions houillères en transition. 	BG, CZ, EL, HU, PL, RO, SK
<ul style="list-style-type: none"> Accélérer les réductions des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) en diminuant encore davantage les émissions dues aux transports, en particulier dans les zones urbaines. À cette fin, des restrictions proportionnées et ciblées de l'accès des véhicules aux zones urbaines et/ou des incitations fiscales pourraient s'avérer nécessaires. 	AT, BE, BG, CZ, DE, EL, ES, FR, HR, HU, IE, IT, LU, NL, PL, PT, RO, UK
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions d'ammoniac (NH₃), par exemple en introduisant ou en augmentant l'utilisation de techniques agricoles à faible émission. 	AT, DE, DK, ES, HR, IE
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) – le cas échéant, pour respecter les plafonds d'émission nationaux en vigueur. 	DE, HU, IE, LU
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à niveau et améliorer le réseau de surveillance de la qualité de l'air et veiller à ce que les données sur la qualité de l'air soient communiquées en temps opportun. 	BE, BG, EL, IT, LU, RO, SI, SK
Émissions industrielles	
<ul style="list-style-type: none"> Réexaminer les permis et renforcer les contrôles et/ou la mise en application des règles pour se conformer aux conclusions récemment adoptées sur les MTD. 	Tous les États membres
<ul style="list-style-type: none"> Traiter les pollutions de l'air et/ou de l'eau liées aux émissions des installations dans un ou plusieurs des secteurs suivants: le secteur énergétique, l'élevage intensif de volailles et de porcs, les activités de traitement des déchets et les usines sidérurgiques. 	BG, CY, CZ, DE, EE, EL, ES, FI, HR, HU, IE, IT, LU, LV, NL, PT, RO, SK, UK
Bruit	
<ul style="list-style-type: none"> Achever les plans d'action contre le bruit qui n'ont pas encore été transmis. 	BE, CY, CZ, DE, EL, ES, FR, IT, PL, PT, RO, SE, SK
<ul style="list-style-type: none"> Achever les cartes de bruit qui n'ont pas encore été transmises. 	BE, EL, ES, IT, PT, RO, SK
Qualité et gestion de l'eau	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la surveillance et l'évaluation de tous les éléments ayant trait à la qualité de l'eau dans toutes les catégories d'eau, conformément à la directive-cadre sur l'eau. 	BG, CY, CZ, DE, DK, EE, FI, HR, HU, LV, MT, PL, PT, RO, SE, SI, UK
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les plans de gestion de bassin hydrographique soient adoptés et/ou communiqués en temps utile conformément à la directive-cadre sur l'eau. 	AT, ES, EL, IE, LT

<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les plans de gestion des risques d'inondation soient adoptés et/ou communiqués en temps utile conformément à la directive-cadre sur l'eau. 	ES, EL, IE
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la pollution des eaux due à l'agriculture, notamment, soit effectivement prise en compte conformément à la directive Nitrates et/ou à la directive-cadre sur l'eau. 	AT, BE, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, IT, LT, MT, NL, PL, PT, SE, SI, SK, UK
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la pollution chimique (adopter une approche plus spécifique pour chaque substance/veiller à ce que les programmes de mesures soient fondés sur une évaluation fiable des pressions). 	BE, NL
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures supplémentaires pour garantir un bon état quantitatif et des flux écologiques conformes à la directive-cadre sur l'eau (notamment en veillant à ce que les prélèvements soient soumis à des autorisations, des comptages et des contrôles efficaces). 	CY, ES, HU, IT, MT, PL, PT
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que des mesures soient prises pour faire face aux pressions hydromorphologiques. 	SI
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures pour harmoniser les différentes approches régionales, en particulier pour définir l'importance des pressions dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau. 	IT
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les projets susceptibles d'affecter l'état des masses d'eau soient rigoureusement évalués et justifiés conformément aux exigences de la directive-cadre sur l'eau (article 4, paragraphe 7). 	BG, LU, PL, PT, RO, SE, SK
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures pour renforcer la participation du public et la participation active des parties prenantes (plans de gestion des bassins hydrographiques et plans de gestion des risques d'inondation). 	NL, SI, SK, UK
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à clarifier la méthode de hiérarchisation des mesures, y compris le recours à des analyses coûts-avantages dans le cadre des plans de gestion des risques d'inondation. 	AT, BE, BG, CZ, DE, EE, ES, HR, HU, LU, LV, MT
<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que des solutions fondées sur la nature soient systématiquement étudiées pour soutenir la réduction des risques d'inondation. 	CY
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les considérations liées au changement climatique soient davantage prises en compte dans les plans de gestion des risques d'inondation, notamment via une coordination avec la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. 	FI, IT, LV
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures pour améliorer l'intégration des étapes successives du cycle de gestion des risques d'inondation dans le plan de gestion de ces risques. 	DK, FR, PL, PT, RO
<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte de renforcer la coordination entre les plans de gestion des risques d'inondation et les plans de gestion des bassins hydrographiques. 	SE
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à clarifier le statut juridique du plan de gestion des risques d'inondation. 	LT
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre de toute urgence la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires dans toutes les agglomérations. Continuer à donner la priorité aux investissements dans les stations d'épuration des eaux urbaines résiduaires, notamment grâce à l'utilisation efficace des fonds de l'UE, le cas échéant. 	BG, CY, EL, ES, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, PL, PT, RO, SI, SK
Financements et investissements en faveur de l'environnement	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un financement adéquat – notamment en mobilisant des investissements et en utilisant les fonds de l'UE – pour relever les principaux défis environnementaux auxquels le pays est confronté. 	AT, BG, DE, EL, ES, FI, FR, HU, IT, LU, NL, PT, RO, SE, SI, UK
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les capacités en matière d'utilisation efficace des fonds de l'UE pour l'environnement, notamment en prévision de la prochaine période de financement 2021-2027. 	CZ, EE, EL, HR, LT, LV, PL, RO, SK
Information, participation du public et accès à la justice	

<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès aux données et services géographiques en liant davantage les portails INSPIRE nationaux, recenser et documenter toutes les séries de données géographiques nécessaires à la mise en œuvre de la législation environnementale, et rendre les données et la documentation au moins accessibles «en l'état» à d'autres autorités publiques et aux citoyens via des services numériques en conformité avec la directive «Inspire». 	Tous les États membres
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la participation du public à la mise en œuvre de la législation environnementale de l'UE. 	BE, CZ, HU, LT, PL, RO, SI
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les ONG environnementales aient qualité pour agir en matière d'environnement, le cas échéant sans devoir supporter des coûts prohibitifs. 	BG, CY, FI, HR, HU, IE, LT, LU, MT, PL, RO
<ul style="list-style-type: none"> Mieux informer le public sur ses droits en matière d'accès à la justice. 	AT, BE, CY, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LU, LV, MT, NL, PT, RO, SE, SK, UK
Assurance du respect de la législation	
<ul style="list-style-type: none"> Mieux informer le public sur la promotion du respect de la législation, le contrôle de la conformité et la répression. 	Tous les États membres
<ul style="list-style-type: none"> Obtenir davantage d'informations sur les modes de collaboration des professionnels chargés de traiter la criminalité environnementale. 	AT, BE, BG, DK, EL, HR, HU, IE, LT, LU, LV, MT, NL, PL, SE, SI, SK, UK
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la sécurité financière en ce qui concerne les risques visés dans la directive sur la responsabilité environnementale et/ou les orientations relatives à cette directive et/ou la collecte et la publication d'informations sur les dommages environnementaux. 	AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, FI, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, RO, SE, SI, SK, UK
<ul style="list-style-type: none"> Publier des informations sur les résultats des mesures d'exécution et sur le suivi des infractions à la conditionnalité détectées concernant les nitrates et le milieu naturel. 	AT, BE, BG, CY, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SK, SI, UK
Efficacité des administrations chargées de l'environnement	
<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'améliorer la gouvernance environnementale globale (transparence, participation des citoyens, respect et application de la législation, ainsi que capacités et coordination administratives). 	Tous les États membres
<ul style="list-style-type: none"> Achever la transposition de la directive révisée relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE). 	DE, LT
<ul style="list-style-type: none"> Traiter la question de la fragmentation aux niveaux régional et local en mettant au point des mécanismes de coordination plus performants dans le domaine de l'environnement. 	EL, ES, IT
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les efforts de rationalisation des procédures d'évaluation environnementale. 	BE, CZ, HR
Accords internationaux	
<ul style="list-style-type: none"> Devenir parties aux accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement en signant et en ratifiant la totalité de ceux-ci. 	AT, BE, CY, CZ, EL, ES, FR, IE, IT, LT, LV, MT, PL, PT, RO, SI, SK